L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis; ce free de la Bourse,

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Massia, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai.

Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 14 janv rue de la Nlle-Levee, no 28 et 29.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi ou quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR APALACHICOLA.

La goëlette ATLANTIC, doublée en cuivre, capitaine S. Sawyer, ayant une partie de son fret engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH, 12 janv Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

POUR BRAZORIA. (Texas.)

La goëlette Packet MONTGOMERY, capitaine Smith, elle est neuve, tire peu d'eau, est doublée en cuivre, a une partie de son fret engagé, et partira bientôt. Pour le reste de son fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH, 12 jan Nouvelle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LA HAVANE (via Key West).

La fine voilière PHŒNIX, doublée en cuivre, capitaine E. Spicer, partira positivement le 20 courant et recevra 30 ou 40 passagers de plus.—S'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à TOURNE & BECKWITH, 17 janv Nlle Levée, no 28 et 29.

A LOUER OU A FRETER.

La goëlette doublée en cuivre, AIGLE, capitaine G W Ashby, porte un fret de 750 barils—S'adresser pour les conditions, à bord, ou à 17 janv TOURNE & BECKWITH.

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette neuve et doublée en cuivre CALLAO, capitaine S Fool. Pour conditions s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH. 16 janv rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBE OU LA HAVANE.

La goëlette espagnole VISCAYNA, capitaine Canac, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS, 15 janv rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier et doublé en cuivre LA LUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir du fret et des passagers, pour le susdit port. Il a une très-belle chambre pour loger des passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co., 12 janv Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette SOPHIA, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, entre les rues Conti et Saint-Louis, ou à HARRISON, BROWN & co. 10 janv rue Royale, no 117.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE, 8 janv rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA CRUZ,

Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vaustauren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à 8 janv M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 24

AVIS—Il a été perdu par les soussignés, un certificat de 9 actions de la *Banque de Cité, sous le* no. 560, daté du 24 août 1833 Ce certificat avait été envoyé de New York, ici, dans le mois de septembre 1834, dans une lettre qui n'est jamais parvenue. Arrêt ayant été mis sur le dit certificat, il ne peut être d'aucune utilité. La personne qui pourrait l'avoir *en sa possession, soit à New-York*, ici, ou dans toute ville intermédiaire, est priée de l'envoyer.

DURAND & UZURAU.

12 janv—1ps, 6s rue de Chartres, no 67

A Vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 150 sacs café vert de la Havane; 200 do. de la récolte précédente; 300 milliers de cigarres, quelques-unes de qualité inférieure; 66 *sacs de café de Saint-Domingue; figues de Malaga en barils et en boites; confitures de la Havane en pots, et gelées en petites boîtes.*

3 balles de mousselines françaises imprimées } ayant droit
8 boites de schâles } à débenture

16 janv

153 SACS café de première qualité de la Havane, en débarquement du brick Sat. de Trinidad, vis à vis la rue de la Douane, à vendre par J D BEIN, J R ST. JOHN & co. 15 janv rue de Chartres, no 60.

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien couvent des Ursulines où il recevra les personnes qui voudront lui parler. Les bâtisses de la susdite Université étant achevées, il est autorisé à admettre quelques élèves de plus, quoique le nombre actuel se monte à 130, dont 86 sont Louisianais. Les professeurs sont au nombre de 14. M. Elet compte de partir pour St. Louis, vers le commencement d'avril prochain.

janv—3ps P. HUCHET KERNION, agent

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—27 déc 1834—N°. 7991.—*Charles Stroll* contre *ses créanciers*—La cession de biens par la pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire aurait lieu le mardi 25 janvier courant, en l'étude de M. H. B. Cenas, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

(Signé,) CHARLES MAURIAN, juge.

Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 12 janvier 1835.

13 janv—3 F. BUISSON, dép. greff.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à ARMAND MARIGNY, 10 déc—3m Au Rail Road.

JE certifie que M. J. Rapallo m'a guéri d'un mal d'yeux dans l'espace de sept jours, et que j'étais tellement incommodé de la vue depuis plusieurs mois, au point que je ne pouvais plus rien faire. J'ai été exposé depuis à l'air, au feu et à différents travaux, sans me ressentir de cette incommodité. En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat, pour attester la vérité. CHINE MONETTE, f. d. e. libre.

☞ *M. J. Rapallo guérit radicalement les croissances de chair dans l'œil, sans aucune opération. Sa demeure est rue St. Pierre., No. 84.* 13 janv

CINQ MILLE sangsues françaises, en débarquement de navire la Jeune France, de Bordeaux, à vendre par P O SORBE. 13 janv rue Royale, no 118

VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S W Walker vs. Edward McCauley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 3 février prochain, à une heure p m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,

Conditions de la vente—comptant.

5 janv G W MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (*mesure américaine*) *la dimension suivante*, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, *mesure* 47 *pieds*, 8 *pouces* à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue *Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui* se trouvent sur les trois lots ci dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pie re Jos. Tricou contre Charles Louis Pie re Jannin

DANS LA COUR DE PAROISSE.—*En vertu* d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il *sera vendu en cette ville*, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 *pieds, 11 pouces de large à sa limite* inférieure; ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir :—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et l'ypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—*En vertu* d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il se*ra vendu en cette ville*, à la *Bourse*, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit :

Un Carré ou Ilet *désigné* par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, *mesurant* chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, *mesure 58 pieds 6 pouces* de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, *conformément* au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, *voyer de la ville, le 25 février 1832*, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions : comptant.

27 déc G W MORGAN, *shérif*

Gurlie & Guillot *contre* Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à *moi adressé, il sera vendu à* la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, *en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain*, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit ;—Savoir :—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros *un, deux* et *trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit :— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

et No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze *pieds* 2 *pouces* 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces, sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept *pieds 9 pouces, 5 lignes* de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le *Chemin Public*, la levée, et toute batture en face ; conformément au plan du dit faubourg *dressé par J. Pilié*, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, *shérif*.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. *En vertu d'un writ* de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle *Bourse, encoignure des rues* Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, *ayant 60 pieds de* face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habi*tables et autres bâtisses.*

Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacuns, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie *inférieure* par la propriété de W. Moore.

Et un *lot de terre situé dans la rue* Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Saveman.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à *moi adressé dans l'affaire ci*-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville ; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit :

UN TERRAIN IRREGULIER

situé dans le faubourg Soulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, *sur la ligne du côté vers la rue* Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et se sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (*mesure française*)

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face *du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la* Nlle Levée, Roffignac et Lacourse etle fleuve, et ayant à peu près 486 pieds 7 pouces de face, fesant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les *améliorations* situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maitre, cuisine, etc. etc, *Les dits terrains*, etc, sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur ; pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions : comptant.

15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT—Vente par le shérif—A Phelps contre W B Gibbes—Par consentement des parties, il sera vendu le *mardi. 20 du* courant, à 11 heures du matin, au magasin du défendeur no 60, Nouvelle Levée, *une quantité de liqueurs*, au billard, bouettes et dépendances, chaises, tables, poêle, carafes, verres, etc,

Aussi, le bail de la maison, jusqu'au 1er. octobre prochain.

Conditions—comptant.

15 janv G W MORGAN, shérif.

Cotonnades et Eau-de-vie de Castille.

220 BALLES de coton écru brun; 20 do de toile à chemises; 500 barillets d'eau de vie de Castille, ayant droit au drawback, à vendre par 7 janv W HEWES & co. rue du Camp no 46.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 12 de février prochain, à une heure de l'après midi: l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

Les héritiers d'Ives Lemonier *contre* P A Fleichaux.

EN vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu, à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, en cette ville, mercredi, 18 du courant, à 11 heures du matin,

Une quantité de drogues &c. saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

Robert Ferriday & co. *contre* Robert A. Wright.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.

Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

BELLE MENAGERIE DE GREEN ET BAILY.

DANS laquelle se trouve réunis un grand nombre d'animaux les PLUS RARES et les plus CURIEUX qui aient jamais paru dans cette ville. Elle est établie dans la nouvelle maison construite à cet effet, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.

HEURES D'EXHIBITION.

Depuis 10 du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.
Depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 5.
Depuis 6 heures jusqu'à 10 heures du soir.

PRIX D'ENTREE.....50 cents
Enfans et domestiques.....25 do

L'entrée pour les gens de couleur est du côté ouest de la Ménagerie—nul argent ne sera reçu à la porte, où l'on devra se procurer des billets d'entrée au bureau, rue Poydras. Billets d'abonnement à vendre. Les chevaux de cet établissement sont aussi à vendre. 13 janv—30

THEATRE DE M SAUBERT.

Spectacle des Merveilles de l'Art et la Nature.

NOBLES SOIREES FRANCAISES.

Encoignure de la rue Gravier

M SAUBERT a l'honneur de prévenir le très respectable public que ses jours de représentations sont fixés à quatre par semaine, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi.

Prix d'entrée $1 ; moitié pour les enfans.

N.B.—Les personnes de couleur ne peuvent y être admises. 15 janv

EXHIBITION.

Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis à-vis le théâtre américain,

DES deux grands *portraits représentant* la tentation D'ADAM & D'EVE,

et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe.

Ces superbes tableaux, prints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. *Ils* unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée ....50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

EXERCICES GYMNASTIQUES,

ET ECOLE DE DISTRACTION.

DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à midi.* ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler ; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.

29 novembre—☞

CALLIGRAPHIE.

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, pauvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitant- qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. *Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.*

Nouvelle-Orléans 12 *mai*, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, *professeur d'écriture* en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans parcils qui ont été faits. D'après les exemples que *nous avons vus* et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent *utile ou désirable*, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L, BRINGIER. 21 nov—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—John P. Henderson *contre* ses créanciers—Attendu que John P. Henderson, *débiteur insolvable*, en prison, a conformément à l'acte créé pour les *débiteurs insolvables et en prison*, et afin d'obtenir la jouissance dudit acte, adressé sa pétition à la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est donné par les présentes aux créanciers dudit pétitionnaire, qui sont tenus d'apparaître à la cour le vendredi *6 février prochain*, à 10 heures a. m. pour exposer les raisons contraires à la demande du pétitionnaire et s'opposer à ce qu'il soit mis en liberté—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, ce 10 de janvier A. D 1835. 14 jan—12 P. LE BLANC, député greffier.

PHARMACIE DE J. MICHINARD.

ENCOIGNURE GIROD ET 7 CHOUPITOULAS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés ; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 jan

AVIS—Les personnes auxquelles il a été adjugé des esclaves ou des propriétés à la *vente faite par M. Joseph-Marie Fernandez*, le 28 de novembre dernier, sont invitées à aller passer leurs actes chez M. Joseph Cuvillier, notaire public, dans le plus brief délai.

14 janv—3 J. BERTRAND, syndic.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire *contre la succession de Rosalie Chesneau*, voudront bien s'adresser à l'exécuteur testamentaire soussigné.

JEAN ROUSSEAU,

Rue de Chartres, No. 48, *entre Toulouse et St. Louis.*

14 janv—3, 1f 10j

AVIS—Le directeur du directory pour l'année 1835 sera prêt à être délivré dans quelques *jours. Les personnes* qui ont changé de domicile dernièrement, sont priées de *donner avis de leur nouvelle demeure*, au No. 54, rue Royale. Le prix du volume est de $1 50 cts. On y insérera des avis au prix de $5 la page, y compris une copie du livre.

8 janv—*d* W BLOOMFIELD.

☞ Aux propriétaires de terre sur les derrières de la ville.

UNE personne ayant d'un à 4 acres de terre dans les marais, entre le chemin à coulisses et la rue St. Louis, *mais pas à plus* d'un demi mille de la Levée, et désirant vendre un tel morceau de terre à un prix raisonnable, pourrait trouver un acheteur en s'adressant à RALPHS JACOBS, 17 janv—3 rue St. Philippe, no. 13.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de ses travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

A VENDRE—400 sacs café de la Havane. 15 janv ED GOTTSCHALK, courtier.

ENSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la géographie, y *compris l'usage des globes*, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons particulières.

Sa demeure est rue Royale no 160, encoignure Toulouse. 7 janv—3m, 3ps

TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX ET DES OREILLES

Consultation sur les Maladies Chroniques.

Par le Dr. DUBOURG, professeur particulier de médecine à l'Ecole Pratique de Paris.

CE Médecin, dont les talens sont garantis par les nombreux *succès annoncés dans les journaux français*, et les attestations des plus illustres professeurs et médecins de Paris, ne pratiquera ici que celles des branches de l'art de guérir qui lui doivent des perfectionnements; telles que 1°, la *médecine extraire* et toutes les opérations que nécessitent les *infirmités* de la vue. 2°. La *médecine auriculaire* et la surdité qu'il traite par des procédés nouveaux confirmés par l'expérience. 3°. Il s'occupera aussi des traitemens des *maladies chroniques* particulières aux femmes dont il a acquis une profonde connaissance dans un grand hôpital de Paris uniquement dessiné à leur traitement.

Le Dr. Dubourg demeure rue de Chartres, No.—Hôtel des Etrangers, où il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. 5 janv—8,3ps.

BARRAUD, coiffeur à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

RECU et à vendre par le soussigné, mousseline moustiquaires, ditto à carreaux, ditto à raies, ditto damassées, ditto unie à bordure ; *mousselines françaises* pour robes, crêpe, blanc, rose, blue, jaune et cerise, chally blanc, *ditto en couleurs assortis*, échapes de gaze, ditto blonde et en crêpe, blonde brodée pour robes de bal, bas de soie blanc et noir, uni et brodé, bas de coton ditto toile cirée, gants, toile d'Irlande, toile de *Paris*, indienne rouge française, unie et croisée, percales brochées, *gros de naples noir, satin broché noir*, vert, rouge, bleu, blanc, rose et jaune, satin blanc uni, gros-de-naples moiré blanc et noir, gros-de-naples noir figuré, courtepointes, couvertes 20-4 françaises, mousselines Suisses unies et brodées &c. &c. A. G. COCHRAN,

17 janv—1s *No.* 43 rue de Chartres.

$5 DE RECOMPENSE.

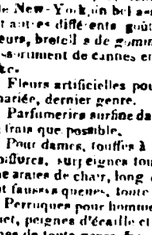

Est partie maronne la négresse nommée FELIZE, âgée d'environ 23 ans, taille élevée, visage rougeatre, ayant une coupure à gauche de la lèvre *supérieure*, une cicatrice à la gorge du côté gauche, une difformité au poignet gauche. Les capitaines de navires, bateaux et autres embarcations, sont requis de ne point recevoir ladite négresse à leur bord, *sous peine d'être poursuivi selon la rigueur* des lois.

La susdite récompense sera donnée, à quiconque ramènera cette esclave à sa maîtresse soussignée.

TOTOTE DESTRES,

17 janv-3 *encoignure des rues Royale et Ursulines.*

BUREAU

DE la Compagnie des Architectes du 5ème. District de la ville de la *Nouvelle-Orléans*, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale.—Les livres de souscription, pour une *seconde série d'Actions* de ladite compagnie, seront ouverts à cet effet, jusqu'au premier février prochain, au bureau de la compagnie, tous les jours depuis 10 heures du *matin, jusqu'à 1 heure de l'après-midi.*

Par ordre de la direction.

20 déc FLEURY GENERELLY, secrétaire.

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 5ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs *de la première Série d'Actions*, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 janvier prochain, le 4ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la *compagnie, les actions* sur lesquelles ledit paiement aura été réquis; et les paiements *déjà effectués*:—Par ordre de la direction.

22 déc FLEURY GENERELLY, Secrétaire.

Magasin des nouveautés de Paris,

En gros et en détail.

LE soussigné, rue de Chartres, No. 174, encoignure Jefferson, 35, vient de recevoir de Paris par la voie de New-York, un bel assortiment de robes en tulle de toutes différentes goûts, demi-bas de soie d'autre couleurs, bretelles de gomme montée en argent et vermeil, assortiment de cannes en jonc, épées fortes, cannes à lances &c.

Fleurs artificielles pour coiffure de bal, ainsi que pour mariée, dernier genre.

Parfumerie surfine dans les meilleurs cosmetique et aussi frais que possible.

Pour dames, touffes à l'anglaise indéfrisables, et autres coiffures, surpeignes tous genre de chair, perruques de dames grattes de chair, long cheveux, ditto à la mimon, nattes du fausses queues, toute longueur.

Perruques pour homme, metatique toupet ditto et à crochet, peignes d'écaille et en ruffo de toute façon, brosses fines de toute genre &c.

Allant en France ce printemps il vendra au prix le plus modéré. Il prie les personnes qui sont à la campagne et qui ont contracté des engagements pour des apprentis en coiffure de ne plus retarder à envoyer leurs sujets, s'ils ont quelques réclamations à lui faire pour le finis d'apprentissage. 16 janv GAULHIAC.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il *manufacture et répare tous les inst